

Conseil de l'IUFE

Michel Oris, Président, Vice-recteur

Membres présents

M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres

M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)

Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences

M. Walter Loosli, directeur adjoint de l'IUFE

Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président

M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Pascal Zesiger, doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Membres excusés

Mme Lysianne Léchet Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

Mme Paola Marchesini, directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire

M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire

Membres absents

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)

M. Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO

M. Waël Almoman, représentant de L'UCESG

Prise du procès-verbal :

Mme Myriam Vitali Capraro

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
 2. Adoption du PV du 12 mai 2016
 3. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien Université/Rectorat/IUFE)
 4. Informations générales de la Directrice de l'Institut
 5. Point de situation des différentes filières, FEP-FORENSE-FORDIF-MESP & Formation continue
 6. Point de situation des dossiers de demandes de reconnaissance par filière d'enseignement
 7. Centre romande de didactique disciplinaire
 8. Budget IUFE 2017 : Vote définissant la position du Conseil
 9. Rapport de la Directrice : Vote (pour approbation)
 10. Commission de planification (sur la base de l'Article 6 du règlement d'organisation) pour la suite à donner au départ à la retraite de Claire Forel
 11. Projets de développement : nouveau règlement d'organisation
 12. Retour sur l'audit de la Cour des comptes et autres enquêtes
 13. Divers
-



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

Le Président ouvre la séance à 17h10 et remercie les membres présents.

Le Vice-recteur regrette l'absence des représentants des diverses associations et propose de mettre ce point dans les Divers pour aborder la composition du Conseil.

Le Vice-recteur demande aux membres d'annoncer d'autres éventuels divers: Isabelle Mili (IM) annonce un audit autre que celui qui sera présenté au point 12)

1. Approbation de l'Ordre du Jour

Le Vice-recteur propose de passer le point 8) après le point 2), pour permettre à Monsieur Christian Stucki de quitter la séance plus tôt pour des raisons familiales.

L'OJ est adopté avec le changement proposé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

Le PV est adopté à l'unanimité

Le Vice-recteur adresse ses remerciements à Mme Hofmann.

(Modification de l'ordre du jour)

8. Budget : Vote définissant la position du Conseil

Christian Stucki présente le budget 2017, qui a subi quelques adaptations dues à des changements de structure interne.

Poste 1 « Corps professoral »

Les postes des chargés d'enseignement ont diminué au profit des professeurs ordinaires.

Sur la dernière colonne : une non-dépense imposée de 25'000 CHF (ce qui revient indirectement à une charge supplémentaire.)

Poste 2 « Collaborateurs de l'enseignement »

Les dépenses s'équilibrent et un montant de 102'492 CHF se dégage comme non-utilisé.

Poste 3 « Personnel administratif & technique »

Ligne « Administrateurs, commis administrateurs » : dépassement pour les fonctions suivantes prévues pour M. Stucki pour l'année prochaine :

- finaliser la mise en place du logiciel de péréquation des coûts induits par la fluctuation des cahiers de charges SSED / Forensec ;
- contribuer, avec l'équipe d'informaticiens de la SSED, à créer une adaptation du logiciel de gestion des stages FEP, au bénéfice de l'organisation des stages Forensec.

Le Vice-recteur remercie M. Stucki pour sa présence et son travail dans ce cadre.

Ligne « Coût formateurs de terrain » : on constate une économie d'environ 370'000 CHF, due notamment aux effectifs réduits de cette année. Cette réduction est temporaire et le budget pour les FT sera réajusté pour l'année prochaine en fonction des besoins.

IM rappelle que ces effectifs ont permis d'intégrer dans les coûts de cette année un montant de 691'516 pour le dispositif transitoire, à décharge de la réserve octroyée par le Rectorat.

Le Vice-recteur remercie et précise que le rectorat avait fait une demande de réduction et/ou réallocation du budget IUFE suite à la diminution du nombre d'étudiants Forensec dans le cadre du nouveau dispositif de formation. Ceci implique une diminution du nombre de chargés de cours ou chargés d'enseignement (par des départs dans d'autres institutions ou départ à la retraite). Toutes les disciplines ne sont pas touchées de manière uniforme par ce phénomène, ce qui peut poser problème.

IM souligne que l'IUFE présente un budget en diminution de 6%.



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

Le Vice-recteur note avec plaisir que les réajustements du budget ont notamment permis d'intégrer la juriste au budget IUFE 2017 de façon pérenne. De même, ce budget a permis de stabiliser un poste sur le DIP (secrétaire d'IM) et de promouvoir des postes de PO (Jérôme David) et PA (Christopher Laenzlinger).

Question : Cette diminution de 6% est conjoncturelle. Ces ajustements non négligeables ne pénaliseront-ils pas les étudiants, en cas de hausse d'effectif ?

Le Vice-recteur précise que les 300'000 Francs pour les FT pourront être réinjectés. En cas éventuel d'une augmentation plus importante d'étudiants, on peut envisager de recruter à nouveau des chargés de cours en suppléance uniquement.

IM ajoute que la question pourrait effectivement se poser pour deux didactiques : le français et les mathématiques. Pour les autres disciplines, il n'y aura pas besoin de recruter, car des heures de chargés d'enseignement Forensec sont actuellement réaffectées à la FEP, MESP, FORDIF et à la Formation continue.

Question : Est-ce que la variation actuelle de l'effectif des étudiants est également de l'ordre de 6% ?

IM indique qu'on devrait rester à 2% de renouvellement des postes d'enseignants, selon la Conseillère d'Etat. Or, les études montrent un taux de 5% d'augmentation des effectifs des élèves en 2018, donc des enseignants. Il est à l'heure actuelle impossible d'avoir des projections plus fiables.

Le Vice-recteur demande si le budget est validé tel que présenté.

Budget accepté à l'UNANIMITE

3. Informations du Président du Conseil (le Vice-recteur fait part des informations en lien Université/Rectorat/IUFE)

Les points suivants sont abordés sous l'angle du Rectorat, précise le Vice-Recteur.

Le rectorat est prêt à signer une convention avec l'association Genevoise des écoles privées; convention qui est actuellement dans les mains de la Conseillère d'état. Sur la base de la différence de traitement effective entre les étudiants provenant du privé versus du public, la mention "stage en école privée" sera maintenue mais transformée au mieux; les étudiants en provenance du privé s'engageront dans la formation en connaissance de cause.

Les mentions actuelles « Ecole privée », « Ecole publique » pourraient être modifiées comme suit :

- Pour les étudiants des écoles publiques : « stage selon la loi sur l'instruction publique du 11 septembre 2015 »
- Pour les étudiants des écoles privées : « stage selon la convention tripartite du , entre l'Université de Genève, le Département de l'Instruction Publique et l'AGEP. »

Question : Est-ce qu'il est mentionné dans le protocole que les étudiants du privé font aussi partie du quota ? Afin que ces étudiants ne fassent pas dépasser les quotas prévus.

Le Vice-recteur reconnaît qu'il est important que cet aspect soit négocié et inséré dans la convention, ce qui n'est pas encore prévu. Par contre, il souligne 2 points importants : d'une part quand une école privée signe un partenariat de collaboration, tous ses enseignants y ont accès, et d'autre part les écoles privées ont un certain délai pour mettre leurs enseignants actuels aux normes, et il serait intéressant de connaître ce délai.

Il rajoute que bien évidemment, les surcoûts seront absorbés par les écoles privées.



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

Walter Loosli (WL) demande quand ce protocole sera effectif, car la Forensec prévoit d'ouvrir l'ouverture des inscriptions au 16 janvier 2017.

Le Vice-recteur précise que cette convention passera au rectorat qui devra prendre le temps de s'assurer que les accords vont dans le bon sens. Il est certain que le rectorat fera tout son possible pour donner une réponse à temps pour les inscriptions en janvier 2017.

4. Informations générales de la Directrice de l'Institut

IM annonce que l'IUFE va fêter la reconnaissance de la CDIP (pour la FEP et la FORENSEC) le 25 novembre, malgré quelques situations problématiques.

D'un côté, le Vice-recteur indique qu'il y a une enquête de l'OCIRT sur des risques psycho-sociaux au sein de l'IUFE ; dans une des situations, des excuses ont été présentées à la personne, et à ce stade, l'OCIRT est en discussion avec la directrice des RH sur les dispositifs de prévention mis en place. De l'autre côté, la motion déposée à l'encontre de la FEP pour diminuer le temps de formation serait à nouveau réactivée, malgré le gros travail de communication effectué. Le Vice-recteur précise que la formation pourrait aussi être ramenée à 3 ans et 2 demi-années.

IM rappelle que la commission d'enseignement supérieur avait annoncé vouloir demander un nouvel audit, si la reconnaissance CIDP était accordée à la Forensec. Rien n'est encore mis en œuvre, mais IM annonce avoir été convoquée à ce sujet.

La Forensec étant encore très fragilisée, les actions en justice prennent des proportions inquiétantes. En effet, IM mentionne le cas d'une demande d'indemnité de 418'000 CHF par un étudiant; ce cas est actuellement aux mains de la juriste de l'IUFE.

5. Point de situation des différentes filières, FEP-FORENSEC-FORDIF-MESP & Formation continue

IM précise que les points abordés ici ne font pas partie du rapport qui sera présenté au point 9).

La porosité entre les différentes filières de formation : est apparue clairement l'année où la 1^{ère} année de formation Forensec a été fermée. Les chargés d'enseignement et professeurs ont reporté leurs activités soit sur le primaire, soit sur la formation continue qui a été la plus investie. Cependant, depuis cette année, le temps de formation continue doit se faire hors temps scolaire ; l'offre va de ce fait diminuer de moitié.

Nous sommes actuellement à environ 50% de personnes qui peuvent enseigner dans différentes filières, contre 32% auparavant; avec notamment plus d'enseignants très expérimentés pour les stages et l'encadrement des mémoires dans le cadre de la MESP.

Une plateforme a été créée afin de formaliser certaines procédures et établir des priorités sur 2 à 3 ans, ce qui représente un bon outil de pilotage. Par ailleurs, avec la Directrice des RH, Mme Céline Merad-Malinverni, la réévaluation du tarif horaire des prestations a été revue à la hausse ; ce qui est un bon signe de reconnaissance sur les prestations fournies par les enseignants de l'IUFE.

6. Point de situation des dossiers de demandes de reconnaissance par filière d'enseignement

La FEP a obtenu, en date du 11 juillet 2016, le renouvellement de la reconnaissance CDIP ; si la formation change de format, il faudra alors faire une nouvelle demande de reconnaissance après avoir expérimenté le nouveau modèle de formation pour une volée entière d'étudiants.



Conseil de l'IUFE

Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

- Si le changement de programme de la FEP se passe au niveau de la dernière année, divisée en 2 demi-années, la demande de renouvellement de reconnaissance devrait alors se faire dans 1 année (après le changement) ;
- si le changement touche tout le dispositif, alors le renouvellement ne se ferait pas avant 4 années.

La FORENSEC a obtenu la reconnaissance CDIP en date du 31 octobre 2016. Par contre, le nouveau règlement entrant en vigueur en septembre 2016, une nouvelle demande de reconnaissance devra être déposée en 2018.

Pour la demande de renouvellement de la reconnaissance de la MESP, Claire Forel a apporté sa contribution pour faire aboutir cette demande et Greta Pelgrims annonce la finalisation de la demande pour la fin de l'automne.

Le Vice-recteur salue le fait que la FORENSEC ait reçu la reconnaissance de la CDIP, et précise que les motions demandant l'arrêt pur et simple seront ainsi mises de côté par les députés.

WL précise que la reconnaissance porte sur le titre – CCDIDA – MASE, avec la sélection opérée par l'université. Par contre, au vu du type de sélection opérée depuis cette année, il s'interroge sur la suite de la reconnaissance CDIP. IM a bon espoir que la prochaine rentrée se fasse dans des conditions plus transparentes ; à ce titre, le chef des RH a pris l'engagement de faire auditionner tous les candidats.

Le Vice-recteur souligne en effet que le DIP se doit de respecter l'équité de traitement et l'absence d'arbitraire.

7. Centre romand de didactique disciplinaire

IM présente le Centre romand de didactique disciplinaire : celui-ci était en préparation depuis 2015 et a démarré le 4 février 2016. Le processus est toujours en cours, car suite à la loi sur les Hautes Ecoles (LEHE), la confédération s'engageait à considérer les didactiques comme une priorité pour les années 2017 à 2020, et voulait provisionner 25 millions. Avec l'assurance que les institutions formant le centre romand apportent elles-aussi 25 millions.

On a d'abord travaillé de façon projective, puis structurelle, en faisant des projections dans le temps, et par groupes linguistiques ; sans indications pour les projets mixtes (qui pourraient notamment impliquer l'IUFE avec les centres alémaniques). Cette partie va aboutir vers la fin novembre.

Avec ces projections, qui ne prennent pas tous les éléments en compte, on arrive à un montant de 110.000 CHF de fonds propres, sous forme d'investissement, et 110'000 CHF sous forme d'heures d'encadrement pour les sous-projets (formation de la relève pour la didactique : encadrement de doctorats et de master en didactique discipline), d'où un total de 220'000 CHF sur les 25 millions dévolus à la suisse romande.

A l'heure actuelle, les projets et les priorités ont évolué, et selon de dernier budget envoyé par le directeur des programmes Marc-Hans Berger, on a bien 110'000 au budget pour le Centre romand de didactique disciplinaire qui contribuera à la recherche et sera un gage de la qualité de la relève en didactique.

Question : ce montant de 220'000 représente 5 millièmes du budget global alloué par la Confédération, et où passe le reste du montant ?

IM précise que ce montant de 220'000 est à reporter sur 4 ans, on arrive donc à 880'000 CHF.

8. Budget IUFE 2017 - Voir après point 2)



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

9. Rapport de la Directrice : Vote (pour approbation)

Le Vice-recteur propose de passer directement aux remarques.

Page 7 : ... on avait 100 stages potentiels puis on est passé à 75 stages ...

IM explique qu'avant 2014, le plan d'études prévoyait 4 stages annuels par étudiant ; donc pour 25 étudiants on arrivait à un total de 100 stages. Dès 2014, on est à 3 stages annuels par étudiant ; donc pour 25 étudiants on arrive à un total de 75 stages.

IM précise la modification suivante pour lever l'ambiguïté, enlever fin de la 3^{ème} ligne : ... mise à disposition par l'Office pédagogique ... , et indiquer ... 75 stages mis à disposition par l'OMP.

Renato Bortolotti précise que la diminution du nombre de stages, suite à une demande du comité de programme, n'a pas induit une diminution de la *prestation stage*, car la durée des stages a par ailleurs été prolongée. Concrètement, l'office peut mettre à disposition l'équivalent de 60 stages.

Question : Le Vice-recteur demande ce qui se passe pour les étudiants en cours de formation et qui n'ont pas de stage ?

Renato Bortolotti, renseignement pris auprès du responsable de stage, assure que l'OMP a toujours pu fournir un stage à tous les étudiants de la MESP.

Commentaire : IM rapporte que dans le cursus, l'étudiant ne doit pas faire que des stages d'intégration, d'où un besoin accru de plus de stages qui ne sont pas des stages d'intégration.

Renato Bortolotti précise qu'il existe 3 types de stage : stage d'appui à l'intégration ordinaire, classes spécialisées et institutions spécialisées. Les classes spécialisées qui se retrouvent notamment au primaire diminuent ; à l'inverse, celles du cycle augmentent. Ces dernières pourraient être intégrées comme type de stages en classes spécialisées, ce qui permettrait une plus grande diversité de stages et une bonne opportunité d'enrichir le parcours de l'étudiant. Les propositions de lieux de stage doivent s'adapter à la réalité du monde de l'enseignement spécialisé car les effectifs par type de prise en charge évoluent. Renato Bortolotti précise que lorsqu'il fait des visites, il lui arrive de voir jusqu'à 2 étudiants MESP pour 3 professionnels.

Le Vice-recteur reconnaît la possibilité de pouvoir augmenter cette forme de stage, mais prévient de la nécessité de vérifier si les plans d'études le permettent. Il remercie M. Renato Bortolotti pour ces précisions.

Avant dernier point sur le FNRS à la page 3 : IM précise qu'elle voulait intégrer les communications nationales dans la demande du FNRS, or les consignes indiquaient clairement de ne mentionner que les contributions à des colloques internationaux.

Le Vice-recteur invite IM à révéifier de manière très officielle la possibilité d'entrer les communications nationales dans les « outcome ».

Le Vice-recteur demande si le rapport est validé suite aux différentes remarques.

Le rapport est accepté à l'UNANIMITE

10. Commission de planification (sur la base de l'Article 6 du Règlement d'organisation) pour la suite à donner au départ à la retraite de Claire Forel

L'article 6 du règlement d'organisation prévoit qu'en cas de départ à la retraite, il y ait une commission mixte qui se mette en place, et le 1^{er} départ au niveau professoral est celui de Claire Forel.



Conseil de l'IUFE

Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

Le Vice-recteur fait une introduction pour lier les points 10) et 11), avant de passer la parole à IM. La structure de l'IUFE ne doit pas être adaptée à des effectifs d'étudiants, mais doit être repensée pour un fonctionnement optimal : voir les manques et opérer une restructuration. Certains enseignants de la Forensec sont à la fois dans leur faculté et à l'IUFE, et il est parfois difficile de créer une dynamique porteuse pour les 2 entités.

Le Vice-recteur précise que la commission ne doit pas travailler exclusivement sur la succession d'une professeure (ici d'anglais), mais être pensée plus globalement au niveau de la didactique des langues, notamment celle du français.

L'article 6 prévoit une commission de développement, suivie d'une commission de planification, et IM précise que pour accélérer le processus, l'IUFE propose de passer directement à la phase de planification. Le Vice-recteur explique que, lors d'un départ à la retraite, chaque faculté a une commission de planification qui étudie les successions en professeurs afin d'avoir une vision globale des besoins ; cela passe ensuite en collège des professeurs, puis au rectorat. Pour l'IUFE, c'est le Conseil qui joue le rôle du collège des professeurs d'après le règlement de l'institut. La commission propose ses conclusions, et le Conseil devra par la suite donner un préavis clair et précis au Rectorat qui aura la décision finale. Le Vice-recteur répond à Renato Bortolotti que celui-ci fait partie à part entière de cette commission.

Jan Blanc pose la question sur la présence d'experts au sein de ladite commission.

Le Vice-recteur informe qu'à ce stade de la procédure, il n'y a pas de commission d'experts externes. Ils interviendront dans la phase de recrutement.

Le Vice-recteur passe la parole à IM :

IM donne des précisions sur le contexte. La didactique des langues est actuellement dans une situation contradictoire. Il y a à la fois des enseignants qui font des heures non prestées pour l'enseignement, mais reportées sur la recherche ; et en même temps une personne qui ne peut faire que 2 heures pour l'enseignement et qui part à la retraite. Est-ce qu'on doit dans ce cas repourvoir le poste qui sera laissé vacant ?

IM précise que l'envoi des préavis de décision suite aux départs à la retraite sont de la compétence du conseil. Donc au prochain conseil, il faudrait avoir une vision claire pour savoir ce qu'on préconise

IM propose à Jan Blanc de faire une commission paritaire avec :

- 3 membres de la Faculté des lettres (Jan Blanc), soit René Wetzel (allemand) et Guillemette Bolens (anglais)
- 3 représentants de l'IUFE : Joachim Dolz (pluri linguiste, FAPSE), Charles Heimberg (Responsable programme, IUFE Forensec) et IM (Directrice, IUFE)

Jan Blanc accepte cette proposition. Cette commission va se mettre au travail pour étudier le contexte et les conséquences, que ce soit pour repourvoir, ou enlever le poste.

Cette commission sera de fait paritaire : LETTRES – FAPSE, et si tout le monde est d'accord avec cette parité, le rectorat l'accepte comme telle également.

Le Vice-recteur rajoute que si la commission de planification choisit de repourvoir le poste, il lui faudra proposer dans son rapport le nom de quatre experts externes, parmi lesquels le rectorat en choisira deux.

Le Vice-recteur demande l'accord à l'assemblée sur le dispositif proposé et la mise en route de la commission de planification comme indiquée.

Accepté à l'UNANIMITE



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

11. Projets de développement : nouveau règlement d'organisation

IM reconnaît que l'ancien règlement contenait beaucoup de contradictions, mais l'IUFE peut maintenant partir sur d'autres bases, notamment sur une « culture commune » pour l'ensemble des partenaires impliqués :

Sur la spécialisation : formation de spécialistes pour le primaire, secondaire, spécialisée et la formation continue, et la FORDIF.

Sur la transversalité des disciplines.

On espère aboutir à mettre en place cette double culture, à la fois transversale et spécialiste, pour le printemps et avoir un nouveau règlement d'organisation à soumettre au prochain conseil.

IM apporte la précision suivante : le nouveau règlement va contenir la notion que tous les travaux demandés par l'IUFE *sont de nature académique...*

En effet, nous avons perdu en chambre administrative sur le fait qu'il n'était pas mentionné dans le règlement que les travaux demandés étaient tous de nature académique

Le Vice-recteur confirme que cette mention doit bien être intégrée au nouveau règlement d'organisation.

Brigitte Galliot demande si ce règlement va circuler auprès des membres de l'IUFE ?

Le Vice-recteur précise que ce document sera mis à disposition des Facultés et également au rectorat avant de revenir au sein du Conseil.

IM confirme qu'effectivement celui-ci sera mis à disposition de tous les intervenants : les différents comités de programme, les représentants des facultés contributives. Pour le début du printemps 2017.

12. Retour sur l'audit de la Cour des comptes et autres enquêtes

Le Vice-recteur tient à souligner que l'IUFE doit répondre aux recommandations de la cour des comptes dans la limite de ses possibilités et assumer d'autres choix qui pourraient être faits.

IM présente rapidement les réponses amenées pour quelques recommandations :

- **Logiciel pour calculer les péréquations des prestations entre la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et l'IUFE, pour une transparence budgétaire améliorée.**

En effet, dans le passé, le système de compensation était calculé de manière pluriannuelle. Par exemple : deux postes de professeur qui prestaient pour la FAPSE mais payés par le budget de l'IUFE (notamment la Forensec), et qui compensaient l'année suivante. Cette façon pluriannuelle de compenser les postes professoraux pose des problèmes dans les périodes un peu critiques, car est difficilement traçable et visible. Donc, il a fallu imputer directement les coûts pour chaque cahier des charges, de façon annuelle. Le logiciel est en phase finale et on espère pouvoir faire les tests en janvier 2017.

Le Vice-recteur insiste sur le fait que les solutions proposées doivent répondre à une volonté d'améliorer le fonctionnement de l'IUFE. L'université ne peut pas fonctionner comme une entreprise, preuve en est la mutualisation entre la faculté de médecine et l'école de pharmacie.

- **La gestion des stages et la gestion de la plateforme d'admission.**

IM présente deux priorités de changement structurel de type administratif: la plateforme des stages et la plateforme d'admission. Ce sont deux outils qui actuellement fonctionnent très bien,



Conseil de l'IUFE
Jeudi 10 novembre 2016
17h à 19h – Pavillon Mail, salle 234
PV - projet

cependant il n'y a qu'une seule personne en charge, ce qui pose un problème important en cas de maladie, ou départ. Ces deux points névralgiques ont déjà été soulevés par l'IUFE, et font également partie des recommandations de la Cour des comptes : avoir une meilleure gestion des risques de pannes au niveau informatique.

Plateforme des stages : la plateforme FEP gère plus de 1100 stages annuels : voir comment s'en inspirer.

Plateforme d'admission : on voudrait une personne de relai au service informatique, en cas de besoin.

Retour sur autres enquêtes :

- **Audit sur la FORDIF** : nous allons avoir une enquête qui sera réalisée par l'IRDP.

Nous avons demandé une enquête, concernant Genève uniquement, réalisée par les RH de l'université de Genève, sur l'adéquation des missions de la FORDIF (entre les quatre partenaires, l'IFFP, IDEAP, HEP VAUD, et UNIGE), et les moyens. L'audit a permis de démontrer qu'il n'y a pas d'adéquation. On a maintenant des signes objectifs et nous ne pouvons que remercier la collaboratrice qui a effectué cette enquête dont les résultats sont précieux pour pouvoir réagir à bon escient.

Le Vice-recteur rapporte qu'il existe des tensions au sein du comité de direction de la FORDIF, entre les représentants des quatre institutions. Une réunion a déjà été organisée et a été très positive. Le Vice-recteur a bon espoir que ce comité puisse entrer dans un processus de collaboration sereine et fructueuse. C'est une collaboration que l'on souhaite explicitement.

- **Audit des députés** (évoqué au point 4.)
- **Enquêtes de l'OCIRT** (évoqué au point 4.)

13. Divers

Les différents audits mentionnés en début de séance pour le point 13) Divers, ont été traités au point 4)

Suite aux différentes réformes de la Forensec, le Vice-recteur aborde la composition du Conseil de l'IUFE :

Les Hautes Ecoles de Musique et d'Art et Design :

La HEM (représentant, M. O. Rogg) et La HEAD (représentante, Mme L. Léchet Hirt) se retirent. Leur écrire pour les remercier et ne pas oublier de les enlever de la liste de distribution.

Les représentants de la FAMCO et de l'UCESG :

Il s'agirait de se renseigner, de façon informelle, de la raison de leur absence.

Un représentant des étudiants :

Le Vice-recteur insiste sur la nécessité qu'un représentant des étudiants soit présent au Conseil :

Soit un représentant des étudiants de la Forensec, ou de la FEP.

Faire la demande auprès des étudiants, mais les laisser élire leur représentant.

Le Vice-recteur remercie l'assistance et lève la séance.

18h40